







#### Félicitations!

Vous faites partie des heureux gagnants d'une sélection statutaire au SPF Finances et vous êtes sur le point de rejoindre ce département fantastique!

#### Et maintenant, que se passe-t-il?

Voici les étapes à suivre, et nous nous ferons un plaisir de vous guider tout au long du processus :

- 1. Vérifiez votre classement via votre compte sur "Travaillerpour.be".
- 2. Vous avez reçu un e-mail vous invitant à vous connecter à votre compte "Travaillerpour.be". Vous pouvez y consulter nos offres d'emploi.
- 3. Il vous appartient maintenant de choisir d'accepter ou non l'offre d'emploi et d'indiquer vos préférences.





#### Exemple de mail de **Travaillerpour.be** pour vous annoncer l'offre :

Vous entrez en ligne de compte pour l'emploi suivant: Juriste A1 (FR) (m/f/x) pour SPF Finances.

Il y a actuellement 42 place(s) disponible(s).

Vous entrez en considération pour ces ou cette place(s) car vous figurez dans la liste de lauréats de la sélection AFG23213.

Vous trouverez ici l'offre d'emploi et les informations complémentaires relatives à ce recrutement. Cette proposition d'emploi est valable jusqu'au jeudi 19 octobre 2023 inclus.

Si vous l'acceptez, SPF Finances pourra accèder à votre dossier afin de vérifier si vous répondez aux conditions d'affectation.

Réfléchissez bien à votre choix: si vous acceptez cet emploi et que vous décidez par la suite de ne pas entrer en service, vous serez radiée de la liste de lauréats. S'il y a plusieurs postes à pourvoir, vous aurez la possibilité d'indiquer votre préférence après avoir accepté l'emploi.

Cet emploi ne vous intéresse pas? Indiquez-le en refusant l'offre. Vous resterez alors éligible pour des offres ultérieures

Vous pouvez consulter à tout moment les détails de la liste de lauréats ou indiquer que vous ne souhaitez plus recevoir d'offres via votre dossier en ligne.

Si vous entrez en fonction et que vous pensez avoir besoin d'un aménagement de votre poste de travail, n'oubliez-pas d'en informer votre futur employeur. Vous avez la possibilité de le faire en utilisant ce formulaire de demande.

Cordialement,

Travaillerpour.be





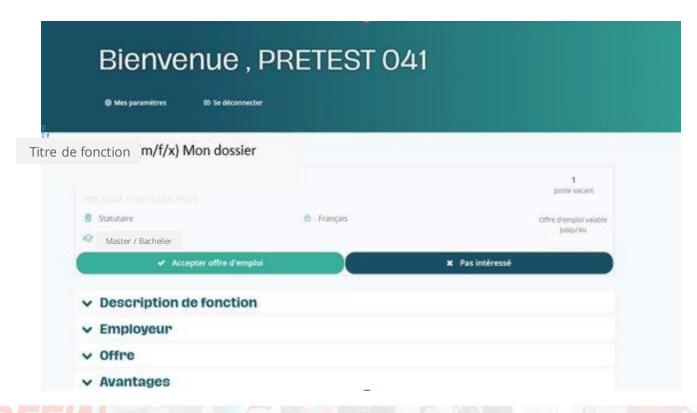
#### Il est donc important de:

- examiner le poste concerné,
- le nombre de places disponibles,
- la date limite de postulation à l'offre d'emploi
- cliquer sur le lien figurant dans l'e-mail contenant :
  - > l'offre d'emploi concrète
  - > des informations complémentaires sur l'offre d'emploi





Avant de faire un choix, vous pouvez consulter toutes les informations et retrouver les personnes de contact sur l'offre d'emploi :





• En plus de consulter votre compte '**travailler pour** be ' pour visualiser les différentes offres et les personnes de contact, sachez que vous pourrez également les retrouver sur notre site emploi <u>www.jobfin.be</u>









#### Consultations des réserves

#### Titre de fonction (AFG....)

- Administration générale de la Fiscalité
- Administration générale de l'Expertise et Support stratégiques.
- Administration générale de la Perception et du Recouvrement
- · Service d'encadrement Technologie de l'information et de la Communication
- · Administration générale des Douanes et Accises
- · Administration générale de la Documentation patrimoniale
- Service d'encadrement Budget et Contrôle de la Gestion



#### Attention!

- →Si vous émettez une préférence et que vous validez ensuite, vous NE pourrez PLUS revenir en arrière. Donc, informez-vous bien © Toutes les préférences émises sont des fonctions qui sont prêtes à exercer. Donc, on peut vous affecter à votre 10<sup>ième</sup> choix, en fonction de votre classement.
- →Impact des anciennes réserves sur votre classement : les réserves plus anciennes ont une priorité sur les nouvelles réserves. Exemple : Vous êtes premier de la nouvelle réserve de master mais il y a une ancienne réserve de master encore valable. → Tous les lauréats actifs de cette réserve seront classés avant vous dans le cadre de cette consultation.



Vous avez fait votre choix. → 3 cas de figure :

- Vous êtes classé.e favorablement et vous obtenez un emploi conforme à l'un des choix que vous avez indiqués. Vous recevez une lettre d'engagement officielle du SPF Finances. Vous acceptez l'emploi. Vous entrez en fonction;
- 2. Vous êtes classé.e favorablement et vous obtenez un emploi conforme à l'un des choix que vous avez indiqués. Vous recevez une lettre d'engagement officielle du SPF Finances mais vous décidez de ne pas entrer en service. Vous êtes rayé(e) de la réserve. Par conséquent, vous ne recevrez plus aucune offre d'emploi sur base de cette sélection;



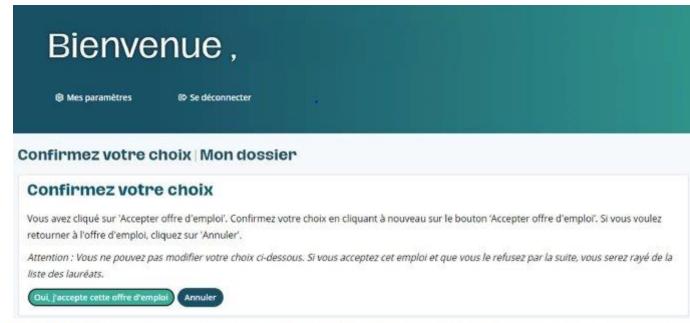
3. Vous êtes classé.e favorablement mais il n'est pas possible de vous offrir un emploi conforme à l'un des choix que vous avez indiqués. Vous retournez automatiquement dans la réserve pour une prochaine éventuelle consultation qui dépendra des futurs besoins du SPF Finances et de la date de validité de la réserve. En d'autres termes, vous recevrez uniquement une proposition d'emploi qui correspondra au(x) choix que vous avez formulés. Si vous décidez de faire un nombre limité de choix, cela signifie que vous réduisez par conséquent vos chances de recevoir une proposition d'emploi.





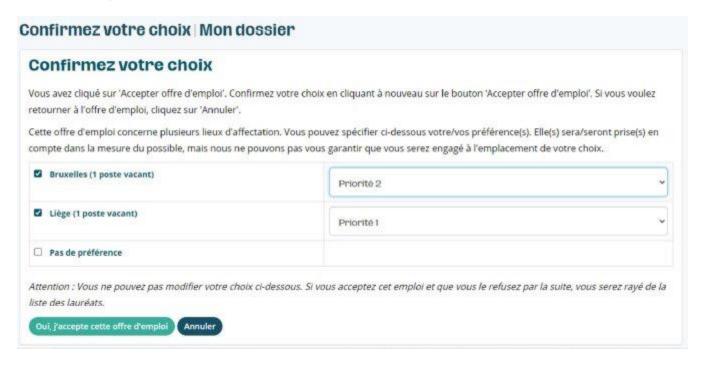
Après avoir pris connaissances des fonctions auprès de nos ambassadeurs ou par téléphone/mail auprès des personnes de contact, vous êtes prêt.e à accepter l'offre et nous communiquer vos préférences :

#### Accepter l'offre :





### Emettre vos préférences:



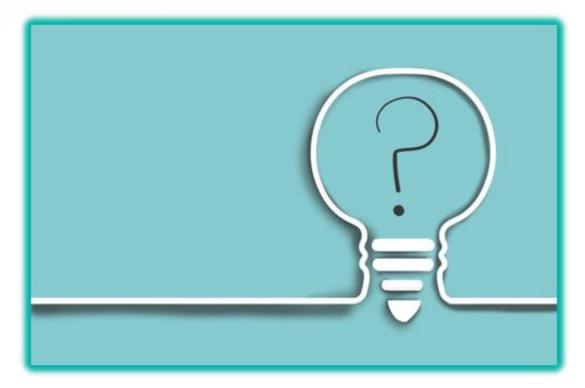


- Entre la fin du délai de consultation et la réception de votre lettre d'engagement, il y a un délai de minimum 3 semaines.
- Dans votre lettre d'engagement, 2 dates d'entrée en service possibles vous seront proposées.
- ➤ Dans quel but ? Faire coïncider les dates d'entrée en service avec le début des formations pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles ©





# Avez-vous encore des questions?



N'hésitez pas à envoyer un e-mail à : statutairefr@minfin.fed.be

